

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 28 novembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri (arrivé à 19h32), M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain (arrivé à 19h17), M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à Mme CARRENO Mercédès, M. CHENAUD Fabrice à M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique à Mme VAGINAY Hélène.

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire).

N°2024/N°182**OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTE POUR LA VENUE SUR LE TERRITOIRE DU
MEDICOBUS**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires de la démarche entreprise par l'UDAF et la CPTS ; En effet dans le cadre du Plan « France Ruralités », la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble a été retenue au regard du cahier des charges national pour mettre en œuvre des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires au travers d'un MédicoBus.

L'objet est d'expérimenter de manière collégiale au déploiement d'une offre de soin en médecine générale programmée dans des territoires dépourvus d'un 1er recours de proximité, d'apporter une réponse complémentaire en termes de prévention et de s'inscrire dans un consortium territorial de parcours de soins. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'observation et de communication des besoins recensés via le dispositif d'« Aller Vers ». Un projet de convention est proposé pour soutenir la présence d'un MédicoBus 1 jour par semaine sur le territoire en alternance sur La Gresle et sur Belmont de la Loire sur la période 2024-2027 (expérimentation en cours sur novembre 2024) ;

La Communauté de Communes Charlieu-Belmont porte une démarche santé, initie et accompagne des projets de santé dont un des axes est l'amélioration de la démographie médicale sur son territoire ; l'action portée par la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble s'inscrit pleinement dans cet objectif.

La Communauté de Communes Charlieu-Belmont s'engage à :

- Accompagner la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble dans la mise en œuvre des actions liées au fonctionnement de l'action MédicoBus ;
- Verser une subvention annuelle dont les modalités sont définies dans l'article 4 ;
- Assurer une présentation de l'action et du partenariat, objet de la présente convention, sur ses différents supports de communication ;
- Diffuser les outils de communication validés entre les présents signataires auprès de ses réseaux.

La CPTS Roannais Défi Santé Ensemble s'engage à :

- Assurer une présentation de l'action et du partenariat, objet de la présente convention, sur ses différents supports de communication ;
- Diffuser les outils de communication validés entre les présents signataires auprès de ses réseaux ;
- Présenter à la Communauté de Communes Charlieu-Belmont un bilan qualitatif et quantitatif de l'action mise en œuvre comme défini aux articles 4 et 5 ;
- Faire mention de la participation de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont sur tout support de communication et dans les rapports avec les médias ;
- Tenir informée l'intercommunalité des modifications et adaptations survenant dans la mise en œuvre du projet, notamment de difficulté de nature à remettre en cause le bon déroulement du projet ;
- Présenter, sur demande de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont, tous les renseignements financiers et/ou administratifs concernant l'association, conformément à l'article L-1611-4 du CGCT.

Les deux parties s'engagent à faire connaître l'action Medicobus auprès de l'ensemble du public et de leurs partenaires.

Cofinancements prévus au Fonctionnement 2024 : 185 338.25 €

Financiers	Montant	Objet du financement
FIR « Etat »	100 000.00 €	Quote-part au Fonctionnement (Salaires et Charges Sociales)
EPCI Charlieu-Belmont et Roannais Agglomération (en attente)	29 619.85 €	Quote-part au fonctionnement (consommables, déplacements, ...)
CPAM de la Loire	15 000.00 €	Quote-Part au Fonctionnement
MSA Ardèche-Drôme-Loire	10 000.00 €	Quote-Part au Fonctionnement
Conseil Départemental de la Loire	5 000.00 €	Quote-Part au Fonctionnement
RAP Investissements	25 718.40 €	Quote-Part au Fonctionnement

Le financement demandé à Charlieu Belmont Communauté est le suivant :

- Pour l'année 2024 : une subvention de 2 500 €, dont le versement interviendra dès signature des parties ;
- Pour l'année 2025 : une subvention dont le montant n'excédera pas 11 000 €
- Pour l'année 2026 : une subvention dont le montant n'excédera pas 11 000 €.
- Pour l'année 2027 : une subvention dont le montant n'excèdera pas 7 900 €.

Tous les 6 mois et au terme de la présente convention, afin d'évaluer les résultats de l'action réalisée, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble réalisera un rapport d'évaluation basé sur le cahier des charges « MédicoBus » qui fera apparaître :

- Le bilan quantitatif et qualitatif,
- L'impact de l'action,
- La conformité des résultats aux objectifs fixés.

Un comité de suivi départemental sera mis en place par la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble et s'attachera à :

- Partager les bilans établis par chacune des parties sur les actions de coopération mises en œuvre,
- Proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires ou la mise en œuvre d'actions correctives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer une convention avec la CPTS Roannais Défi Santé Ensemble pour participer au fonctionnement du MédicoBus de l'expérimentation en fin d'année 2024 à la 3ème année de fonctionnement en 2027 (financement maximum sur la période 32 400 €).
- dit que le dépense sera prévue annuellement en section de fonctionnement du budget principal

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belmont de la Loire
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241128-2024-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024
Publication : 05/12/2024